

Vendredi 18 décembre 2020

Renforcement du quai dédié aux énergies marines Les travaux reprendront dès janvier

En fin de travaux, au cours de l'été 2019, une déformation du nouveau quai EMR a été observée, nécessitant l'arrêt du chantier. Après négociations avec les assureurs, le constructeur Vinci et le maître d'œuvre EGIS, la Région Bretagne, maître d'ouvrage et autorité portuaire, annonce qu'un accord a été trouvé pour une reprise immédiate des travaux, début 2021, qui permettra la mise en service du quai dans des calendriers compatibles avec ceux des industriels s'installant sur le terminal du polder.

Cet accord prévoit le **préfinancement par Vinci, EGIS et la Région** des travaux et études nécessaires à la **remise en état de la première moitié du quai**. Le montant de ces opérations est estimé à **45 M€**, dont **30 M€ seront apportés directement par Vinci** à la Région, EGIS exerçant ses missions de maître d'œuvre sans rémunération complémentaire.

En contrepartie, considérant que l'urgence est bien de livrer un premier poste à quai dans les délais, **la Région renonce aux pénalités de retard de livraison** de ce seul poste à quai. Elle poursuit en revanche les actions judiciaires qui détermineront, à terme, les responsabilités et obligations des uns et des autres, dont les assureurs, dans cette affaire. **Le préfinancement de la Région a ainsi vocation à être remboursé.**

Cet accord s'appuie sur une **solution technique de renforcement** du quai proposé par le constructeur Vinci, validée par le maître d'œuvre EGIS et transmise aux experts judiciaires.

La Région agit avec **deux objectifs** : protéger ses intérêts financiers et ceux des contribuables et préserver l'intérêt de la Bretagne, de son économie et de ses emplois, qui passent par la **tenue des engagements** pris auprès des industriels des énergies marines. Ces derniers ont confirmé leur volonté de s'installer à Brest dans la dynamique des projets prévus en Bretagne dans les années qui viennent.